

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« vérifier »,

insérer les mots :

« a priori comme a posteriori, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrôle des euthanasies comme des suicides assistés doivent être strictement encadrés.